



---

# COMMISSION REGIONALE FUTSAL

## PROCES-VERBAL N°07

Le 17 février 2026  
Siège de la Ligue - Lisieux

---

**Présents :** Thierry Grieu (Président)  
Jacky Legrain, Pierre Collette, Dominique De La Cotte,  
**Excusés :** Mohamed Benazzouz, Gaël Briois,  
**Assiste :** Léo Rivière

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN**

---

### **1 – HOMOLOGATION PROCES-VERBAL**

La Commission adopte le procès-verbal :  
- N°06 du 05 janvier 2026

### **2 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 02 février, sauf celles relevant d'un dossier en cours.

### **3 – DOSSIERS EN COURS**

#### **COURRIER – JEUNESSE ET SPORT – REGION**

La Commission,  
Après avoir pris connaissance du courrier de la région,  
Décide de :

- Répondre au questionnaire de la région
- Lancer rapidement une consultation auprès des clubs Normands pour savoir s'ils sont intéressés pour obtenir un/des créneau(x) dans un gymnase de lycée si c'était possible.
- De se renseigner sur la possibilité d'homologation de certains gymnases scolaires (notamment dans le cadre des accessions en championnat national U18 et Senior F)

#### **55362199 – COUPE NATIONALE FUTSAL SEN F – 10.02.2026 – HERCULES FUTSAL C – AS TROUVILLE DEAUVILLE VILLERS**

Forfait déclaré de l'AS TROUVILLE DEAUVILLE VILLERS

La Commission,  
❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,  
❖ Vu les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,



- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe senior féminine a déclaré être forfait dans les délais réglementaires,  
Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'AS TROUVILLE DEAUVILLE VILLERS sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier l'équipe d'HERCULES FUTSAL CLUB sur le score de 3 à 0,

## COURRIER - ST HILAIRE VIREY LANDELLE - PARTICIPATION DANS UN AUTRE DISTRICT

La Commission,  
Conformément aux dispositions de l'article 38 des Règlement Généraux,  
Transmet le courrier au Comité Directeur pour suite à donner.

## 55244990 - CNO FUTSAL - 22.10.2026 - FC DE PREY - LISIEUX FUTSAL

Forfait déclaré de LISIEUX FUTSAL CLUB

- La Commission,
- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
  - ❖ Vu les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
  - ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
  - ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
  - ❖ Attendu que l'équipe senior féminine a déclaré être forfait dans les délais réglementaires,  
Donne match perdu par forfait à l'équipe de LISIEUX FUTSAL CLUB sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier l'équipe du FC PREY sur le score de 3 à 0,

Inflige à l'équipe de LISIEUX FUTSAL CLUB l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débitée sur le compte du club.

## COURRIER DE M. SALINGUE LIONEL - PRESIDENT DE LA CD FUTSAL ORNE

La Commission,  
Après avoir pris connaissance du courrier,  
Demande à ce qu'une visio-conférence soit organisée entre les représentants du Futsal en Normandie pour fixer les grands axes de la saison à venir à la suite de la réunion annuelle des calendriers.  
Cela afin d'éviter tout quiproquo entre les Districts (date des finales départementales futsal, process, ...)

## 55398867 - R1 Fut - 12.02.2026 - CAEN TRAINING - SC THIBERVILLE

Match arrêté à la 06<sup>ème</sup> minute suite à la blessure d'un joueur

- La Commission,
- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
  - ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
  - ❖ Attendu que la rencontre a été arrêté suite à la blessure d'un joueur,
  - ❖ Attendu que l'arbitre a définitivement arrêté la rencontre,  
Donne la rencontre à rejouer le jeudi 02 avril 2026.

## 4 - COUPE NATIONALE FUTSAL U18

---

### QUALIFICATION COMPETITION PROPRE

La Commission,  
Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »  
Homologue les rencontres jouées du tour précédent, sauf celles relevant d'une procédure en cours.



La Commission  
Félicite l'AS NORMANDIE FUTSAL pour sa qualification à la compétition propre.

## 5 – COUPE NATIONALE FUTSAL SENIOR FEMININE

---

### QUALIFICATION COMPETITION PROPRE

La Commission,  
Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »  
Homologue les rencontres jouées du tour précédent, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

La Commission,  
Félicite HERCULES FUTSAL CLUB pour sa qualification à la compétition propre.

## 6 – CHAMPIONNATS NATIONAUX U19 – SEN F

---

### LIGUES PARTICIPANTES

La Commission,  
Prend connaissance du nombre de Ligue qui organisent des championnats pour fournir un qualifiés à la FFF en fin de saison :

Championnat R1 U18 : 9 Ligues  
Championnat Sen F : 9 Ligues

En conséquence, la Commission note qu'un barrage ne sera pas nécessaire pour faire accéder nos clubs Normands.

### CAHIER DES CHARGES

La Commission informe les clubs participants à ses championnat R1 U18 et Sen F des obligations fédérales en vigueur en cas d'accession :

- Disposer d'un gymnase classé Futsal 2
- Avoir un éducateur titulaire du CFI Futsal

## 6 – FINALES REGIONALES FUTSAL

---

La Commission,  
Prend connaissance de la décision du Comité Directeur de fixer les Finales Régionales Futsal à la Halle des Sport de Flers.

La Commission prend connaissance des qualifiés du District de la Manche et de Seine-Maritime pour les Finales Régionales Futsal :

- ❖ U13 : LE HAVRE AC – YVETOT AC – AS CHERBOURG
- ❖ U13F : ROUEN SAPINS FC – AS DE CHERBOURG F
- ❖ U15 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S – AGNEAUX FC – CS VILLEDIEU
- ❖ U15F: FC ROUEN 1899 – FC ST LO MANCHE
- ❖ U18 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S – ES MONT GAILLARD – US OUEST COTENTIN
- ❖ U18F : FALAISES DU TALOU – FC ROUEN 1899 – US GRANVILLAISE
- ❖ Senior F: MONT ST AIGNAN FC – AS CHERBOURG F -



## **7 – PPF FUTSAL**

---

Un rassemblement U15 et U18 aura lieu le 11 mars à Houlgate.  
Puis un Interligue U15 et U18 du 14 au 16 avril à Nante avec 4 autres Ligues.

## **8 – CHAMPIONNAT INTER-DISTRICT SENIOR**

---

La Commission,

Après avoir sondé les Districts sur leurs volontés de participer à un interdistrict organisé par la Ligue ;  
Attendu que seul le District de l'Eure serait intéressé par ce championnat ;  
Attendu que les autres Districts souhaitent gérer leur championnat Futsal départementale senior afin d'éviter des déplacements à leurs équipes ;  
Dit qu'aucun championnat R2 ou Inter-District ne sera organisé cette saison 2025/2026 ;  
Dit que pour la saison 2026/2027 la commission étudiera la possibilité de créer un interdistrict pour les clubs non-qualifiés en championnat Régional 1 Futsal sur base du volontariat.

La forme de cet interdistrict reste encore à déterminer.

## **9 - STAGE ARBITRAGE**

---

Un stage arbitres futsal a été organisé le 31 janvier 2026.  
14 arbitres débutants y ont participé.

Un stage d'arbitrage Interligue est prévu du 13 au 15 mars. Il rassemblera les candidats D2  
En Normandie nous avons la chance d'avoir deux arbitres présélectionnées pour la D1F futsal

## **10 – PROCHAINE REUNION**

---

La prochaine réunion aura lieu le 23/03/2026 à 14H00 :

- Affaires en cours
- Préparation Finales Régionales Futsal
- Phase 2 – Coupe de Normandie Futsal (Tirage en direct le 16/04)
- Phase 2 – Futsal R1 U18
- Phase 2 – Futsal R1 Sen F

---

Le Président,



Thierry GRIEU

Le secrétaire



Pierre COLLETTE

